



Ville de Pléneuf Val André  
Conseil Municipal du 31 janvier 2019

**RAPPORT D'ORIENTATION  
BUDGETAIRE 2019**

# LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

- Conformément à l'article 11 – Titre II de la Loi 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration territoriale de la République, l'examen du budget primitif doit être précédé d'une phase préalable, constituée par le débat de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires. Ce débat doit intervenir dans un délai de 2 mois précédant le vote du budget.
- Même s'il ne doit emporter aucune décision à ce stade de la procédure d'adoption du budget, ce débat constitue une formalité substantielle destinée à éclairer le vote des élus et doit intervenir au cours de la phase préparatoire du budget.
- L'article 107 de la loi NOTRe crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et l'élaboration des budgets locaux.

# Le contexte économique du vote des Budgets 2019 : la Loi de Finances 2019 et la L.P.L.P. 2018-2022

**La Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 et la Loi de Finances pour 2019 définissent la trajectoire de dépenses et de solde budgétaire de l'ensemble des administrations publiques :**

Après un niveau de déficit public prévu à hauteur de 2,7 % du P.I.B. en 2018, l'objectif 2019 prévisionnel est une hausse du déficit public à hauteur de 3,2 % du P.I.B. compte tenu de mesures exceptionnelles (2,2 % hors mesures exceptionnelles) sur la base d'un taux d'inflation à 1,4 % et d'un taux de croissance de 1,7 %.

**Après 4 années d'efforts sans précédent demandés aux collectivités territoriales pour contribuer au redressement des comptes publics, il est rappelé que la LPFP marque l'abandon de la méthode de baisse unilatérale des dotations mise en œuvre sur la période 2014-2017, au profit d'un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement limité à 1,2 % par an de 2018 à 2022, inflation incluse, et la mise en place d'un plafond national de désendettement fixé à 12 ans.**

# Le contexte économique du vote des Budgets 2019 : la Loi de Finances 2019 et la L.P.L.P. 2018-2022

## **La Dotation Globale de Fonctionnement :**

- Maintien de l'enveloppe et des mécanismes de calcul de la Dotation Forfaitaire des communes
- Maintien de l'abondement des dotations de péréquation verticale: +90 M€ pour la dotation de solidarité urbaine (DSU), +90 M€ pour la dotation de solidarité rurale (DSR), stabilité de la dotation nationale de péréquation (DNP).
- Pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, la hausse de la péréquation est financée en totalité au sein de l'enveloppe de DGF, par les écrêtements appliqués sur la DGF des communes dont le potentiel fiscal dépasse un certain niveau et sur la dotation de compensation des EPCI.
- Mécanisme de garantie en cas de perte de la DSR « cible » de 50 % l'année de la perte d'éligibilité et attribution à titre rétroactif d'une garantie de 50 % pour les communes ayant subi cette perte en 2018.
- Réforme de la Dotation d'Intercommunalité en plusieurs points.

# Le contexte économique du vote des Budgets 2019 : la Loi de Finances 2019 et la L.P.L.P. 2018-2022

## **Les principales autres mesures :**

- Stabilisation du Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale
- Mesures de soutien à l'investissement du bloc communal : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (Reconduction enveloppe 1,046 Mds€) et Dotation de Soutien à l'Investissement Local ( - 45 M€).

# Le contexte économique du vote des Budgets 2019 : la Loi de Finances 2019 et la L.P.L.P. 2018-2022

## Les principales mesures en matière de fiscalité :

- **La poursuite en 2019 de la réforme de la taxe d'habitation votée avec la L.F. 2018, qui prévoit le dégrèvement sur 3 ans de la Taxe d'Habitation.** 80 % des foyers seront dispensés de la T.H. au titre de leur résidence principale d'ici 2020. L'Etat prendra en charge la partie de la T.H. concernée par le dégrèvement (30% en 2018, 65 % en 2019 et 100 % en 2020) dans la limite des taux et des abattements en vigueur pour les impositions de 2017. La compensation portera cependant également sur l'élargissement des bases. Le débat se poursuit sur la suppression totale de la T.H. au-delà de 2020 et le moyen de la compenser
- A titre d'information, à Pléneuf Val André, on estime globalement à 35 % les foyers fiscaux assujettis à la T.H. pouvant bénéficier du dégrèvement résidences principales et secondaires confondues.
- **Revalorisation des valeurs locatives cadastrales servant de base à la fiscalité locale à hauteur de 2,2 % en 2019 contre 1,2 % en 2018.**

# Le contexte économique du vote des Budgets 2019 : l'évolutions des dotations à Pléneuf Val André

Estimation des montants de dotations 2019 en application des dispositions de la LF 2019 (*Prospective dotations/péréquation Finance Active/SIMCO – Ville de Pléneuf Val André*)

## **Synthèse des dotations : Estimations actualisées au 23/01/2019**

Le montant des dotations évolue en tenant compte d'un accroissement prévisionnel de population DGF (+ 88 hab.) et d'un écrêtement fonction du potentiel fiscal par habitant, dans le cadre de l'évolution des enveloppes nationales.

**Globalement, une perte de DGF forfaitaire totale de 2 175 € est attendue, en raison de la baisse de la D.N.P.**

	2018	2019
<b>Dotation globale de fonctionnement</b>	<b>1 412 031</b>	<b>1 409 856</b>
Dotation forfaitaire	895 929	896 151
Dotation de solidarité rurale	361 791	374 825
Dotation nationale de péréquation	154 311	138 880

# Le contexte économique du vote des Budgets 2019 : l'évolutions des dotations à Pléneuf Val André

## **Fonds de Péréquation Intercommunale (FPIC) :**

*Depuis la fusion des intercommunalités au 01/01/2017, la commune est attributaire du reversement d'une partie du FPIC dont bénéficie Lamballe Terre et Mer pour le nouveau territoire. Au titre de 2017, la commune a bénéficié d'une attribution du FPIC d'un montant de 13 638 € selon une méthode de répartition dérogatoire.*

***Cette méthode dérogatoire a été amendée en 2018 en raison des pertes de dotations de péréquation d'une partie des communes ; à ce titre la commune a bénéficier d'une attribution du FPIC à hauteur de 26 718 €.***

***Le débat ouvert au sein du Conseil Communautaire à cette occasion a abouti au lancement d'une réflexion pour l'élaboration d'un pacte financier et fiscal sur le territoire de l'intercommunalité.***



# Le fonctionnement des services municipaux :

**Le Budget Primitif 2019 reprendra par anticipation les résultats de la gestion de l'exercice 2018, après validation des comptes par le Trésorier Municipal.**

**Au moment de la préparation du R.O.B., les opérations de clôture d'exercice 2018 sont encore en cours d'achèvement dans le cadre de la « journée complémentaire ».**

**A ce stade, la perspective de réalisation des recettes de fonctionnement au-delà des prévisions, recettes fiscales notamment, tandis que des crédits de charges à caractère général et de personnel restent disponibles, laisse espérer à nouveau cette année un bon niveau de résultat de clôture dans le prolongement de celui des années 2015 à 2017.**

**Il sera proposé au BP 2019 d'affecter la plus grande partie de ce résultat de fonctionnement 2018 au financement de la section d'investissement.**

# Le fonctionnement des services municipaux : l'évolution des recettes ordinaires

**La conjoncture économique nationale incite toujours la collectivité à rester prudente dans l'estimation de ses recettes, tant certains postes sont aléatoires (en matière de recettes fiscales notamment).**

- **Les produits des services (Chapitre 70)** : les tarifs municipaux et autres prestations communales ont donné lieu à des réévaluations en moyenne de 1,8 %, à l'occasion des Conseils municipaux de novembre et décembre 2018 pour application en 2019. La prévision 2019 s'ajustera en fonction du niveau de réalisation 2018.
- **Dotations et participations (Chapitre 74)** : Compte tenu des annonces d'évolution des dotations de l'Etat indiquées plus haut, et à défaut d'une notification officielle des montants 2019 avant le vote du BP, il sera proposé au B.P. 2019 d'inscrire les montants estimés de dotations. Ces montants seront réajustés par Décision Modificative après notification.

# Données financières de la commune : fiscalité

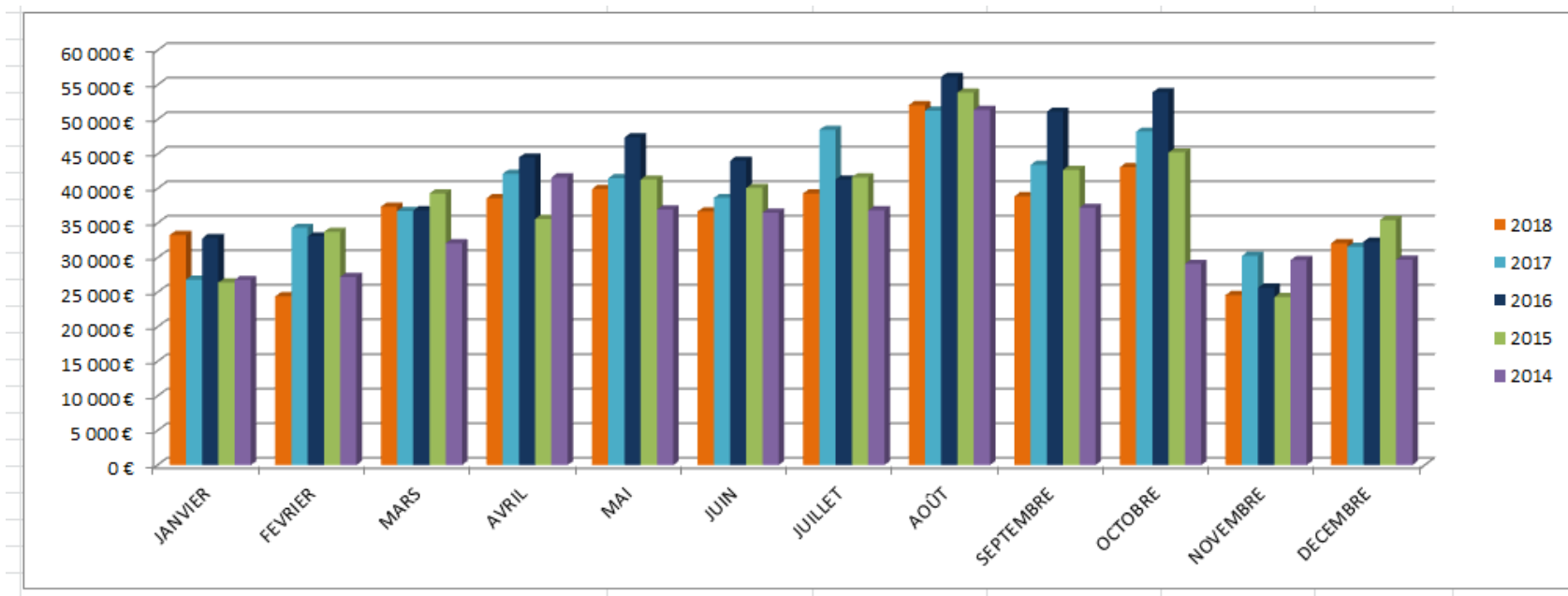
## PREMIERE SIMULATION PRODUIT FISCAL 2019 - PROPOSITION MAINTIEN DES TAUX

PREVISION PRODUIT FISCAL 2019 - COEFFICIENT REVALORISATION BASES = 1,022 *									
APPLICATION AUX BASES 2019 ESTIMEES DONT VARIATION VPMI 0 % SOIT TOTAL + 2,2 % (HORS BASES NOUVELLES)									
			A	B	C	D	E	F	G
TAXES	Bases d'impositions 2018 notifiées	Taux d'imposition de la commune 2018	Produit fiscal 2018 voté (Etat N° 1259)	Bases d'impositions réelles 2018 (Etat 1288M)	Produit fiscal 2018 réel (Etat 1288M)	Bases d'impositions 2019 estimées	Taux d'imposition de la commune 2019	Produit fiscal 2019 prévisionnel	Variation 2019-2018 sur produit voté
d'habitation	11 733 000	16,14%	1 893 706 €	11 892 069	1 919 404 €	12 153 895	16,14%	1 961 606 €	67 900 €
foncière (bâti)	7 416 000	20,36%	1 509 898 €	7 438 883	1 514 756 €	7 602 334	20,36%	1 548 114 €	38 217 €
foncière (non bâti)	105 700	46,84%	49 510 €	108 557	49 911 €	108 801	46,84%	51 009 €	1 499 €
<b>TOTAL</b>	<b>19 254 700</b>		<b>3 453 113 €</b>	<b>19 437 309</b>	<b>3 484 071 €</b>	<b>19 864 930</b>		<b>3 560 730 €</b>	<b>107 617 €</b>
				Différence/notification	30 957 €				3,12%
				RS +	6 358 €	D = B x coeff.		F = D x E	G = F - C
					37 315 €				

\* : Article 99 Loi de Finances 2018 - Source Ministère Finances

Dans l'attente de la notification des bases d'imposition prévisionnelles 2019 et du montant des allocations compensatrices, l'inscription du produit fiscal prévisionnel correspondant aux taux votés sera proposé au BP 2019 ( 3 560 K€) ainsi que la reconduction du montant des allocations compensatrices.

# Données financières de la commune : le produit des jeux du Casino



Compte tenu du résultat 2018, (461 K€, soit - 19 K€ sur prévision) **il sera proposé au B.P. 2019 l'inscription à hauteur du même niveau de recettes prévisionnelles qu'en 2018, soit 460 K€.**

# Le fonctionnement des services municipaux : l'évolution des recettes ordinaires

## Les principales autres recettes fiscales :

- **Maintien du produit des droits de mutation immobilière à un niveau élevé (479 K€ en 2018) :** tout en restant prudent sur le caractère aléatoire de cette recette, proposition reconduction **350 K€ au BP 2019**.
- **Taxe sur l'électricité (TCCFE) :** proposition de reconduire au BP 2019 le niveau de recettes prévisionnel 2018, soit **173 K€**.
- **Les autres produits de gestion courante :** Ce chapitre regroupe essentiellement le produit du domaine communal (baux sur bâtiments et redevances des Délégations de Service Publics).



# Le fonctionnement des services municipaux : l'évolution des dépenses de fonctionnement

Pour répondre aux pertes de dotations et de marges de manœuvre, la commune a engagé un plan d'optimisation et d'économies important, en relation avec les services, qui s'est traduit par une réduction progressive effective des dépenses de gestion depuis 2015. Compte tenu des enjeux de la limitation de l'évolution des dépenses de fonctionnement, et de la recherche de marges de manœuvre financière, cette démarche ne peut que se poursuivre sur l'année 2019, en conservant l'objectif du maintien des services à la population à services rendus constants.

# Le fonctionnement des services municipaux : l'évolution des dépenses de fonctionnement

## Les charges à caractère général (Chapitre 011) :

- En matière de charges à caractère général, il ne sera pas rappelé le détail des mesures d'économies prises par la commune, au travers de la mise en place de marchés de fournitures ou de prestations diverses, d'assurances, etc., au travers de groupements de commandes ou seule, la mise en place de démarches de mutualisation,...
- Ces marchés sont régulièrement remis en concurrence avec la recherche permanente de la meilleure optimisation. L'extension du nombre de marchés de fournitures et de prestations peut permettre d'accroître encore les marges financières obtenues.
- Parmi ces dépenses de charges, après avoir bénéficié de la baisse conjoncturelle des prix des produits pétroliers, les prix sont cependant repartis à la hausse en 2017 et ont continué leur progression en 2018, à laquelle s'est ajoutée l'augmentation des taxes de l'Etat. Globalement, les prix de l'énergie ont évolué de près de 10 % sur l'année 2018.
- Les ajustements 2019 des enveloppes par article budgétaire devront se faire prioritairement à l'intérieur de l'enveloppe du chapitre budgétaire.

# Le fonctionnement des services municipaux : l'évolution des dépenses de fonctionnement

## Les charges de personnel (Chapitre 012) :

- Le poste personnel pèse pour un peu moins de 50 % dans le budget de fonctionnement de la commune. De par ce poids budgétaire, il fait l'objet d'un examen soutenu. Depuis plusieurs années, il est procédé à chaque départ d'un agent, à une analyse approfondie des conditions de renouvellement du poste.
- Les enveloppes de crédits votés en 2018 ont été maîtrisées, se traduisant par une baisse du montant net de dépenses de personnel de 3,10 % par rapport à 2017. L'année 2018 a été marquée par la mise en œuvre à compter du 01/04/2018 de l'évolution du temps de travail annuel des agents communaux prévoyant le passage de la durée de 1561 h à 1607 h) et la mise en place du RIFSEEP.
- Le calcul de l'ajustement de l'enveloppe 2019 de charges de personnel intégrera l'impact des mesures gouvernementales (Reprise du P.P.C.R.), l'augmentation du taux de cotisation retraite CNRACL, l'évaluation du GVT prévisionnel et de l'application en année pleines des mesures 2018, la prise en compte des départs à la retraite d'agents, et également des conséquences des transferts de compétence de la commune vers la Communauté d'Agglomération.



# Le fonctionnement des services municipaux : l'évolution des dépenses de fonctionnement

## Les charges diverses de gestion courante :

- Ce poste reprend principalement les contingents, les indemnités des élus, les participations et les subventions. Le budget 2019 prendra en compte notamment l'actualisation de la contribution communale à l'OGEC dans le cadre du contrat avec l'école privée St Sébastien, de la subvention d'équilibre au C.C.A.S., ainsi que l'enveloppe des subventions aux associations après arbitrage, qui devrait être proposée avec une évolution de + 5 000 € en 2019. A partir de 2019, le contingent incendie de la commune sera pris en charge par l'intercommunalité, dans le cadre du transfert de la compétence.
- Depuis 2016 ce chapitre budgétaire inclut également la participation de la commune au fonctionnement de l'exutoire réalisé dans le cadre du programme d'extension de la STEP et de mise en séparatif des réseaux d'assainissement, la participation au service ADS (dont le montant va progresser en 2019) et celle au fonctionnement du Service Informatique Communautaire. Cette dernière participation connaît une augmentation à partir de 2018.

# Données financières de la commune : l'endettement

L'encours de la dette de la commune passe de 15 645 K€ au 1er janvier 2018 à 14 732 K€ au 1er janvier 2019. Elle a remboursé 912 K€ de capital sur la même période, concourant au désendettement de la commune.

## **ANNUITE DE LA DETTE 2019 PREVISIONNELLE : 1 342 056,08 €**

- **Capital = 926 103,53 €**
- **Intérêts = 415 952,55 €**

**Taux moyen d'intérêt 2019 : 2,7 %**

**Structure de l'encours de la dette 2019 :**

- Taux fixe = 59,8 %
- Taux variables et révisables = 40,2%

Composée de 19 emprunts la dette de la commune est classifiée « saine » ; elle émerge en effet à 100 % dans la catégorie A de la charte de répartition GISSLER.

Au total, 38 % du Capital Restant Du de la dette à rembourser est compensé par une recette de loyer (EHPAD + extension du Casino).

# Données financières de la commune :

## le niveau d'endettement de la commune

### **Encours de dette par habitant au 01/01 (base population INSEE) :**

- Au 01/01/2018 = 3 779 €/ habitant (4 140 habitants INSEE)
- Au 01/01/2019 = 3 507 €/ habitant (4 201 habitants INSEE)

### **Encours de dette par habitant au 01/01 (base population DGF) :**

- Au 01/01/2018 = 2 250 €/ habitant (6 952 habitants DGF)
- Au 01/01/2019 = 2 093 €/ habitant (7 040 habitants DGF estimation)

### **Capacité de désendettement de la commune (Encours de dette au 31 décembre / Capacité d'autofinancement brute) :**

- Au 31/12/2017 = 8,79 années (Données Finance Active)
- Au 31/12/2018 = 8,46 années (Estimation Finance Active sous réserve CA 2018)

# Données financières de la commune :

## les rapports de la commune avec l'intercommunalité

Depuis la 01/01/2017 la Communauté de Commune de rattachement historique, Côte de Penthievre, a fusionné au sein de **LAMBALLE TERRE ET MER**, désormais Communauté d'Agglomération

- ❑ **Au titre de la compétence « Promotion du tourisme », l'Office de Tourisme de Pléneuf Val André a été transféré au 01/01/2017. Depuis le 01/10/2017 une Société Publique Locale est en place et fait fonction d'office de tourisme intercommunal. Ce transfert a pour conséquence l'ajustement de la Dotation d'Attribution de Compensation de la commune versée par l'intercommunalité, qui a été ramenée de 339 673,01 € en 2016 à 162 973 € en 2017, puis réajustée à hauteur de 242 553 € en 2018 à l'issue des calculs de la C.L.E.C.T..**
- ❑ **Conséquence de la Loi NOTRe et de la fusion intercommunale, 2019 voit la mise en œuvre du transfert de plusieurs compétences à l'intercommunalité:**
  - Le centre de loisirs
  - La participation communale au SDIS
  - Les transports scolaires des élèves du 1er degré des écoles vers les piscines et centres aquatiques dans le cadre de la natation scolaire.
- ❑ **A horizon 2020/2021 la poursuite des transferts de compétence devraient concerner :**
  - ❑ Le service d'assainissement pluvial.
  - ❑ Les transports en commun
- ❑ **Au-delà de 2021 : La piscine intercommunale et le PLUi**

# Données financières de la commune :

## les rapports de la commune avec l'intercommunalité

Pour mémoire, la compétence GEMAPI a été instituée au 01/01/2018 par l'intercommunalité ; elle se financera par la mise en place d'une taxe additionnelle aux taxes d'habitation, foncières et de cotisation foncière des entreprises le moment venu, dans la limite d'un plafond par habitant résidant sur le territoire relevant de sa compétence. L'étude du périmètre de la compétence sur le territoire communautaire et de son financement se poursuit.

### **Les projets d'équipement sur le territoire de la commune :**

- Maison Intercommunale de Santé : réalisation d'une première tranche de travaux au 1<sup>er</sup> semestre 2018 et 2<sup>ème</sup> tranche à horizon 2020.
- Piscine intercommunale : livraison prévue à horizon 2022
- Parc d'activité aux abords du port de Dahouet (livraison en cours)
- Rénovation du GR 34

## Le programme d'investissement : Mise à jour du Programme Pluriannuel d'Investissement

Au cours l'été 2018, l'étude d'analyse financière rétrospective et prospective de la commune a permis de mettre à jour le Programme Pluriannuel d'Investissement pour la période 2018-2021, s'articulant autour de plusieurs projets d'équipements structurants importants, pour lesquels la commune a sollicité des subventions depuis 2016 : la réhabilitation du complexe sportif du Pont Gagnoux, le projet Amirauté-Cœur de station, et le programme de requalification de voiries structurantes.

L'étude présentée en Commission des finances et du personnel en septembre 2018 a fait l'objet d'une mise à jour intermédiaire début janvier 2019 pour prendre en compte l'amélioration potentielle des recettes fiscales sur la période et différents ajustements, et principalement mettre à jour les plans de financement et calendrier des projets structurants.

**En l'état actuel, le P.P.I. et son financement se déclinent ainsi sur la période 2018/2021 :**

# Le programme d'investissement :

## Mise à jour du Programme Pluriannuel d'Investissement

	2018	2019	2020	2021	Total
1 - Réhabilitation complexe sportif	1 062 614	1 391 766	0	0	2 454 380
10 - Entretien / mise aux normes bâtiments communaux	368 700	250 000	250 000	250 000	1 118 700
11 - Equipement matériel / mobilier services	172 889	110 000	90 000	90 000	462 889
12 - Equipement matériel CTM	161 400	100 000	100 000	100 000	461 400
13 - Espaces verts	42 600	28 000	3 000	3 000	76 600
13 - Programme voirie structurante 2021 +	0	0	0	668 000	668 000
2 - Amirauté - Coeur de station	0	150 000	1 074 000	2 218 000	3 442 000
4 - Programme voirie structurante 2016 - 2019 (2020)	0	578 200	500 000	0	1 078 200
5 - Programme voirie secondaire	153 900	264 000	245 000	209 000	871 900
6 - Programme éclairage public	291 800	202 500	482 700	17 000	994 000
7 - Autres opérations voiries - réseaux - aménagements divers - digues	347 300	90 000	116 300	90 000	643 600
9 - Extension cimetière Croix Dom Julien	200 000	0	0	0	200 000
RàR	342 641	0	0	0	342 641
<b>Total</b>	<b>3 143 844</b>	<b>3 164 466</b>	<b>2 861 000</b>	<b>3 645 000</b>	<b>12 814 310</b>

# Le programme d'investissement :

## Mise à jour du Programme Pluriannuel d'Investissement

Le financement prévisionnel du P.P.I. :

	2018	2019	2020	2021
Epargne nette (a)	829 214	507 729	523 768	462 100
FCTVA (b)	62 000	472 606	461 275	414 742
Autres recettes (c)	80 000	80 000	80 000	80 000
Produit de cessions (d)	892 400	0	798 000	0
<b>Ressources financières propres e = (a+b+c+d)</b>	1 863 614	1 060 336	1 863 043	956 842
Subventions perçues (liées au PPI) (f)	524 364	600 692	178 872	348 731
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (g)	0	660 887	869 084	2 389 426
<b>Financement total h = (e+f+g)</b>	2 387 978	2 321 915	2 910 999	3 695 000

Le montant total des travaux envisagés nécessiterait un niveau de recours à l'emprunt de 4 M€ maximum permettant de ne pas dépasser un seuil de capacité de désendettement de 10 ans, sur la base d'une durée d'amortissement de 15 ans.

**La capacité de désendettement prévisionnelle pour la collectivité évoluerait comme suit :**

	2018	2019	2020	2021
Ratio	8,5 ans	10,1 ans	9,6 ans	10,4 ans



## Les budgets annexes de la commune :

Ces budgets annexes s'équilibrent strictement par leurs recettes, c'est à dire par les redevances et prestations perçues auprès de leurs usagers.

### **LES PORTS DE PLAISANCE – BUDGETS ANNEXES DES PORTS DE DAHOUET ET PIEGU**

A la suite du travail d'études réalisé sur les phénomènes d'envasement et de leur présentation en conseil portuaire, la réflexion sur un programme pluriannuel d'investissement se poursuit, portant notamment sur le projet de reconstruction des sanitaires et locaux associatifs et portuaires et la réalisation de travaux liés à la réduction de l'envasement. Pour l'année 2019, la création de 2 pontons échouables, le renouvellement de matériel et équipement, ainsi que les crédits nécessaires à la certification port propre sont envisagés à minima.

Le maintien des tarifs a été voté pour les 2 ports.

### **BUDGET ANNEXE AIRE DE CAMPING-CARS**

Après les travaux d'aménagement du terrain réalisés au 1er semestre 2018, pour permettre la réouverture de l'aire de camping-cars, mobilisant la quasi-totalité des ressources disponibles, l'année 2019 offrira aux camping-caristes un lieu d'accueil ouvert 12 mois.

# Les budgets annexes de la commune :

## **BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT**

Il est rappelé que les travaux de viabilisation du lotissement ont été réalisés en 2014. La viabilisation définitive sera réalisée au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2019

Les ventes de terrains se poursuivent depuis 2015. Au 01/01/2019, 3 lots restent à vendre, dont une vente signée le 28/01/19.

## **CUISINE CENTRALE**

Après les déficits de fonctionnement des exercices 2014 et 2015, l'amélioration du résultat en 2016, et le retour à l'équilibre en 2017, le résultat 2018 est prévu déficitaire à hauteur de 20 000 €, conjonction de plusieurs facteurs.

Compte tenu du niveau de déficit, la commune devrait à nouveau prendre en charge tout ou partie du déficit 2018 sur son budget principal, tout en mettant en œuvre des mesures de gestion et en proposant une augmentation des tarifs de vente des repas et goûters aux services communaux.